Publié le 19/04/2024

Décision d ID: 074-200081446-20240418-DP07421224A0023-AR

une déclaration préalable

Dossier n° DP07421224A0023

date de dépôt : 21/03/2024

date d'affichage du dépôt : 21/03/2024

complet le : 09/04/2024

demandeur: Madame FONTAN Claudine

pour : Création d'une fenêtre

adresse terrain: 655, ROUTE DE TERMINE, à GLIERES

VAL DE BORNE (74130) parcelles: AC-0265



COMMUNE de Glières-Val-de-Borne

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier:

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny

Tél: 04 50 25 22 50 - Mail: t.couchot@ccfg.fr

Madame FONTAN Claudine 556, route des Chênettes 74140 CHENS-SUR-LEMAN

Objet: Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 09/05/2024

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Affichage sur le Terrain : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.): l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, Le 18 avril 2024.

Le Maire, Christophe FOURNIER

